

Conférence-débat

# L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE : QUEL ENCADREMENT JURIDIQUE ?

29 octobre 2021 | 17h00-19h00

📍 Bâtiment Le Cardo, amphithéâtre E,  
7 rue de l'Écarlate, 67000 Strasbourg Cedex  
et en direct sur ZOOM

organisé par



Centre d'études internationales  
de la propriété intellectuelle | CEIPI  
Université de Strasbourg

avec le soutien de

Ecole doctorale

des sciences juridiques | ED 101

Université de Strasbourg

## Ouverture

Franck Macrez, directeur du laboratoire de recherche du CEIPI

Table ronde animée par Jean-Marc Deltorn, chercheur au CEIPI

### ● *Diabolus in machina* ? Problématique générale

Pierre-Emmanuel Moyses, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université McGill

### ● Durabilité et consommation : résultats d'analyse empirique

Billie Godbout, Zachary Bensemana et Katherine Beaulieu, assistants de recherche, Université McGill (par visioconférence)

### ● Obsolescence programmée et droit du marché

Nicolas Érésié, Maître de conférences, Université de Strasbourg, DRES

### ● Une possibilité d'encadrement par le droit de l'environnement ?

Valentin Baudouin, docteur en droit privé, spécialité droit l'environnement

### ● Une possibilité d'encadrement par le droit des marques ?

Yann Basire, Directeur général du CEIPI

## Questions du public